

PAR COURRIEL

Gatineau, le 8 février 2017

N/Réf. : 200610756

Objet : Demande d'accès concernant le certificat d'autorisation 401220129

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 30 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 29 janvier 2015.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 819 772-3434, poste 218.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Mélissa Brazeau
Technicienne en administration

p. j.

Gatineau, le 29 janvier 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

6608604 Canada inc.
363, montée de la Source
Bureau 101
Cantley (Québec) J8V 0G6

N/Réf. : 7340-07-01-00060-03
401220129

Objet : Traitement de lixiviat de bois contenant des phénols

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 27 janvier 2015, reçue le 27 janvier 2015 et complétée le 29 janvier 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Traitement de lixiviat de bois dans un système de traitement des eaux sur les lots 4 759 928 et 3 913 549 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Litchfield faisant partie de la MRC Pontiac.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre intitulée « Demande de CA, traitement de lixiviat contenant des phénols », signée par M. Maurice Charlebois, ing., datée du 27 janvier 2015, 3 pages avec analyses d'eau en annexe;
- Lettre intitulée « Usine de déshydratation de boues de fosse septique - Municipalité de Litchfield - Demande de certificat d'autorisation - traitement des eaux phénoliques - complément d'information », signée par M. Maurice Charlebois, ing., datée du 28 janvier 2015, 2 pages et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HA/JL/mpb

Hélène Audet
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de l'Outaouais

PRÉPARÉ PAR: 

APPROUVÉ PAR: 